

DECRET N° 2005-700 DU 17 NOVEMBRE 2005

Portant nomination de Monsieur Pierre Emiola EHOUMI en qualité de Procureur Général honoraire près la Cour Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
 - Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;
 - Vu** la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;
 - Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
 - Vu** les décret n° 96-538 du 06 novembre 1996 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre Emiola EHOUMI ;
 - Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 novembre 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 83 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature, Monsieur Pierre Emiola EHOUMI, magistrat à la retraite, est nommé Procureur Général Honoraire près la Cour Suprême.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 novembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Dorothée C. SOSSA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM -
FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 INTERESSE 1 JO 01.